

PP/RI.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED
SERVICE DES A.J.A.C.

Usumbura , le
de

-3. II 1961 57
janvier 1961.

(*) N° 111/3/ 00379

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

Indigence
DU TRIEU de TERDONCK.

660

Sec 30/02/S
16/2/61



A Monsieur l'Administrateur de Territoire
à
KIBUNGU.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de me référer à votre télégramme n° 19023
Sec 30/02/S par lequel vous me faites part du fait que la question du rapatriement de Monsieur DU TRIEU de TERDONCK ne pose plus.

Cependant si l'intéressé a déjà reçu des secours en argent il y a lieu d'en récupérer le montant à sa charge, à défaut de quoi des factures devront être émises au nom de Monsieur DU TRIEU de TERDONCK par mon service.

Le Chef du Service des Affaires Judiciaires
Administratives et des Cultes,
p.o.

Le Chef du 2ème Bureau,
P. PONCELET

pascal

-K.D-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES A.J.A.C.

/ COPIE /

Usumbara, le 3 février 1961.-

N° 111/3/379

57
)

OBJET:
Indigence
DU TRIEU de TERDONCK.

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à
KIBUNGU

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de me référer à votre télégramme n° 1923.Sec.30/02/S par lequel vous me faites part du fait que la question du rapatriement de Monsieur DU TRIEU de TERDONCK ne pose plus.

Cependant si l'intéressé a déjà reçu des secours en argent il y a lieu d'en récupérer le montant à sa charge, à défaut de quoi des factures devront être émises au nom de Monsieur DU TRIEU de TERDONCK par mon service.--

Le Chef du Service des Affaires Judiciaires
Administratives et des Cultes
p.o.

Le Chef du 2ème Bureau,
sé/ P.PONCELET.